



Lorraine - Champagne /Ardennes

Association
Régionale
pour l'**E**tude
de l'**H**istoire
de la **S**écurité **S**ociale

Siège : 2 r du doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Secrétariat : 11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08 arehssgrandest@gmail.com

c n a h e s

conservatoire national
des archives, de l'histoire
de l'éducation spécialisée
et de l'action sociale

Siège : 2 r de Torcy 75018 Paris
Délégation GRAND EST
11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08
cnahes.grandest@gmail.com



Siège : 36 rue du Doubs
67011 Strasbourg cedex 1
secrétariatchrss@carsat-am.fr

Deuxième journée du Colloque AREHSS-CNAHES « Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? »

PERSONNE À LA RUE !

Bernard COYDON Président d'ARELIA
Association Régionale Éducative pour l'Insertion par l'Activité

Nancy - 07 Novembre 2023
Salle des délibérations du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Introduction de Jacques Bergeret

Bernard Coydon est le président de la grosse association ARELIA significative des transformations qui se sont opérées au cours de ces trente dernières années pour donner lieu à des concentrations, souvent obtenues par fusion-absorption de petites associations à qui on a dit qu'elles avaient avantage ou plus impérativement qu'elles devaient se mettre avec ses voisines pour obtenir sur le plan économique des économies d'échelle.

Le panorama associatif social et médico-social ainsi modifié est constitué d'énormes machines extrêmement complètes qui présentent l'intérêt de disposer d'un plateau technique diversifié et de donner des garanties de solidité et de durabilité, mais en même temps, qui sont en risque, pas de leur seul fait, de souvent de générer des modes de gestion et de fonctionnement différents de celui qui existait dans les petites structures de dimension plus humaine.

Bernard Coydon fait la démonstration qu'on peut piloter une très grosse structure associative en étant très attentif à l'humain.



Bernard COYDON

Bonjour à toutes et à tous, moi je vais pas vous faire du théâtre¹, j'en serai bien incapable et je vais pas parler très longtemps non plus, mais simplement évoquer un dispositif un peu particulier d'ARELIA. Je voulais pas qu'on parle de la pauvreté dans ce colloque sans qu'on évoque les pauvres parmi les pauvres, je veux parler des sans-papiers, des déboutés de droits d'asile, on les appelle comme on veut, des personnes en situation irrégulière qui n'ont aucun droit, même pas le droit d'exister sur leur territoire, sur le territoire français, ni même souvent dans leur pays. Ils n'ont aucun revenu malgré parfois des choses qu'on entend, où on dit qu'ils dépensent beaucoup d'argent public, etc. Ce n'est pas vrai, ils ont zéro revenu et pas le droit de travailler. On en parle en ce moment ces jours-ci au Sénat, et comme l'a dit Henri Mollon, on n'en parle peut-être pas avec toute la bienveillance et toute l'empathie voulue, mais c'est un sujet d'actualité.

Je voulais vous parler d'un petit dispositif qui a été mis en place il y a cinq ans à ARELIA. Je reviendrai peut-être un petit peu après pour parler de cette association.

Ce petit dispositif a pris naissance en décembre 2018, il y a cinq ans, quand j'ai reçu un appel téléphonique un dimanche soir d'un ami qui me dit « - *Écoute, là je suis en plein centre-ville, j'ai devant moi un jeune africain qui est assis par terre. Il pleure. Il est 20 heures et il n'a pas de logement pour ce soir. Il est comme cela depuis un certain nombre de semaines. La nuit il se promène dans les rues pour ne pas avoir trop froid jusqu'à cinq heures du matin, et à cinq heures du matin il va dans le hall de la gare, parce que la gare ouvre à cette heure-là, et il se met dans un coin pour dormir un petit peu* ». J'ai répondu : « - *Écoutes, je n'ai pas de solution immédiate pour toi et surtout pour lui mais je vais voir ce que je peux faire* ».

J'ai appelé le 115 et on m'a fait comprendre que non, ce monsieur n'était pas prioritaire, c'était un homme *sans papiers*², donc pas prioritaire pour un hébergement, donc non !

Vu l'urgence, on a trouvé une solution interne provisoire au sein de l'association pour l'héberger quelques jours, et ensuite on a réfléchi à un créer un dispositif adapté au sein d'ARELIA. **Ce dispositif ne pouvait pas être financé par des fonds publics, puisque par principe l'État ne donne pas d'argent pour des personnes qu'il voudrait voir partir hors de France.**

¹ Il succède à la contribution sous forme de scénettes des représentants du Conseil consultatif du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), bénéficiaires du RSA.

² « Sans-papiers » désigne, de manière générale, tout être vivant ne disposant pas de documents permettant de prouver son identité.

Donc, on a essayé de trouver une solution avec un financement interne en faisant appel au bénévolat. On a monté un petit réseau d'environ 80 personnes, 80 donateurs, qui depuis cinq ans sont assez fidèles en donnant régulièrement tous les mois un peu d'argent, de l'ordre de 30 € à 50 € pour financer l'hébergement de ce premier jeune, mais aussi d'une dizaine d'autres jeunes *sans papiers* qui ont frappé à notre porte aussi. Il se trouve que tous ces jeunes sans papiers sont d'origine africaine et célibataires. On s'en occupe donc au sein d'ARELIA avec un système purement de bénévolat, puisque je l'ai dit on ne peut pas utiliser des fonds publics : on ne peut pas utiliser un seul euro de fonds publics et on ne veut pas le faire car on ne veut pas se mettre hors la loi. On a constitué un réseau composé d'une dizaine de bénévoles qui accompagnent la dizaine de jeunes en question. Cela fait cinq ans et cela fonctionne bien. Il s'agit d'un tout petit dispositif d'ARELIA qui représente environ un millième du budget global d'ARELIA mais financé et accompagné uniquement par des bénévoles.

ARELIA - Association Régionale Éducative pour l'Insertion par l'Activité

Alors un petit mot sur notre association. ARELIA, comme Jacques Bergeret l'a dit tout à l'heure, est une grosse association qui comporte 600 salariés donc 200 permanents et 400 personnes en insertion, répartis sur la Meurthe-et-Moselle et un petit peu sur la Moselle ; mais une association qui, on se le dit souvent entre nous avec regret, est devenue depuis sa fondation un petit peu *un opérateur de l'État*, tout au moins pour une grosse grosse partie de ses activités. Nous sommes des opérateurs de l'État, en tout cas l'État nous voit comme cela.

L'initiative associative qui avait présidé à la création de diverses associations qui se sont petit à petit regroupées comme *associations racines* pour donner lieu la constitution d'ARELIA³ relevaient bien de l'initiative privée, tandis que maintenant toutes les opérations à caractère social sont des initiatives de l'État ou des collectivités territoriales.

³ Note à caractère historique de Jacques Bergeret au titre du CNAHES : ARELIA, Association Régionale Éducative pour l'Insertion par l'Activité, créée le 01/01/2016 par fusion-absorption du SAUVOY et de REGAIN 54 est le fruit de l'achèvement d'une restructuration majeure menée par étapes sur plusieurs années par diverses associations qui elles-mêmes étaient déjà le fruit de rapprochement puis de fusion. Pour mémoire :

- **LE GRAND SAUVOY**, association Loi de 1901 déclarée à la préfecture le 12/10/1995 sous le n°11885 établie sur la base du **Foyer du Jeune Ouvrier (FJO)** de Malzéville (54) fondé en 1920 par le Père François Malquin à la demande de l'évêché, pour pallier les dangers moraux et sociaux dont risquaient d'être victimes les jeunes gens qui avaient quitté le monde rural pour le monde industriel du fait des mutations économiques ; Foyer qui deviendra « *Le Grand Sauvoy* » puis « *Le Sauvoy* », avec son château emblématique, site à partir duquel diverses structures et actions seront réparties sur le territoire de Meurthe-et-Moselle. A noter que ce château était situé à côté d'un autre château aujourd'hui disparu appelé « *Le Petit Sauvoy* », qui était situé jusqu'à la fin des années 60 entre l'actuel Centre des Mémoires Michel Dinet et le Sauvoy actuel et qui abritait un établissement de rééducation pour les filles jusqu'à ce que l'étude de sa transformation en Centre d'Observation pour enfants n'ait pu aboutir tant les locaux étaient vétustes, d'où sa destruction. Le Centre d'Observation pour enfants s'installant à Rosières-aux-Salines sous la direction de Mme. Harmand. L'association LE GRAND SAUVOY s'est juridiquement dissoute le 31/12/2015 pour absorber REGAIN 54 au 01/01/2016 en prenant l'appellation d'ARELIA.
- **REGAIN 54**, l'association constituée dans un processus de restructuration engagé depuis 2005 a précédemment regroupé trois associations qui s'associeront d'abord en 2008 sans disparaître, en signant une *Convention de regroupement des associations* avant de basculer dans une nouvelle identité collective le 01/01/2010 sous le nom de REGAIN 54. Ces trois associations préexistantes étaient les suivantes :
 1. **Association Lorraine d'Aide aux Libérés (ASLORAL)** pour les sortants de prison ; association Loi de 1901 déclarée en préfecture de Meurthe-et-Moselle, gestionnaire du « *Centre d'accueil des prisonniers libérés de Nancy* » ; ouvert le 01/01/1958, communément appelé « *Foyer de la Libération* » 269 av de la Libération à Nancy. Les discussions engagées (notamment en 2005) en vue d'un premier regroupement ALASA+Gîte familial+ASLORAL ont abouti pour ensuite effectuer la fusion avec l'association du Grand Sauvoy se traduisant par la grosse association ARELIA actuelle.
 2. **Association Lorraine d'Aide aux Sans Abris (ALASA)**, association Loi de 1901 déclarée en préfecture de Meurthe-et-Moselle le 01/03/1967. *Activités : adultes en situation précaire ou d'exclusion.*
 3. **Association Gîte Familial (aide à des femmes, couples avec ou sans enfant, personnes âgées, momentanément en difficulté)** association Loi de 1901 déclarée en préfecture de Meurthe-et-Moselle. Longtemps avenue de Boufflers à Nancy, s'est déplacé avenue du Général Leclerc. Regroupement intervenu au sein de l'association ARELIA.

Donc en tant qu'association, on prouve qu'on n'a plus beaucoup d'initiatives, sauf cette initiative dont je viens de vous parler. Peut-être aurez-vous des questions par rapport à cela ?

On a mis sur la table à l'entrée un petit prospectus, si le coeur vous dit de participer à notre action.. mais peut-être il y a t-il des questions ? on peut se prendre un petit temps de questions-réponses, ou de remarques par rapport à ce dispositif un petit peu original au sein d'ARELIA.

* *Le prospectus est en annexe du présent document.*

Jacques Bergeret : On touche aux questions de l'immigration. Vous n'ignorez pas que c'est un sujet qui est en débat actuellement au Parlement, en commençant par le Sénat et que les partis politiques se cognent un peu sur ces questions-là ; c'est un euphémisme. On est souvent dans des représentations qui sont fausses, mais il y a aussi des représentations qui sont justes, c'est-à-dire qu'il ne faut pas non plus contourner les problèmes.

Je signale qu'un énorme travail est fait par un des partenaires du CNAHES Grand Est, *Citoyenneté Active Lorraine*. Son vice-président est ici dans la salle, en la personne de Denis Poisson. Il a peut-être quelque chose à dire sur ce sujet, et en particulier par rapport à ces zones d'ombre, ces coins cachés, mais qui existent.

Donc d'un côté une personne en détresse exprime une demande expresse et urgente : « - Je suis sans papiers, je n'ai aucune aide » et de l'autre elle se confronte à une dure réalité : « - Les associations de solidarité n'ont pas le droit d'utiliser de l'argent pour m'aider ». Cela pose quand même un problème ! Il faut en parler. Et ce ne sont pas ces gens-là en grande difficulté qui vont venir expliquer leur situation devant un aéropage comme celui-ci.

Je trouve personnellement anormal que ce soit uniquement par l'intermédiaire des bonnes volontés qui donnent de l'argent qu'on résout des problèmes basiques comme ceux auxquels se confrontent ces personnes sans papiers, qui sont des problèmes journaliers : où dormir ce soir ? comment manger ? être avec qui ?... Parce que les questions de solitude touchent aussi ces gens-là. Donc cela est un premier point.

Le deuxième, c'est quand même la question associative que tu soulèves avec raison. Alors c'est vrai que s'est développé, pour plein de raisons y compris d'ailleurs avec des injonctions européennes du type de *la concurrence libre et non faussée*, etc. Donc les collectivités de plus en plus se sont mis sur le pied, évidemment, de faire des appels, comme des appels d'offres, des appels à projets. Ça ne veut pas dire que les associations sont dans l'incapacité d'avoir des idées, de les proposer, et que ce soit pris en compte par les politiques. Mais ça s'est quand même durci. Et donc c'est difficile. J'ai eu l'occasion de beaucoup entendre, notamment avec le comité de pilotage, des questions autour de l'avenir des associations sur lesquelles l'État compte. Typiquement, tout à l'heure on parlait par exemple de l'obligation de travailler quand on est au RSA, vous savez, l'histoire des 16 heures à faire. Qui va les encadrer ? Les associations ?, mais ce n'est pas simple. Et puis quand vous encadrez des gens qui sont volontaires, qui ont le punch, qui savent que ça leur sert, c'est une chose ; si vous avez à faire à des non-volontaires qui viennent avec l'épée dans le dos parce qu'ils sont obligés de faire ça, un peu comme quelqu'un qui a été condamné par la justice pour faire des travaux d'intérêt général, ce n'est pas du tout la même chose ! Donc là, il y a des éléments de débat qui touchent l'ensemble des associations.

Denis Poisson : merci de me tendre la perche, ça ne pouvait pas rater ! Alors, juste deux petits mots. Pourquoi *Citoyenneté active Lorraine* s'est saisie de cette situation ? C'est parce que pour avoir été moi-même dirigeant pendant une quinzaine d'années d'un foyer de l'enfance en Moselle et d'avoir vu passer dans un établissement entre 6 ou 7.000 mineurs non accompagnés de toutes nationalités, c'est un sujet effectivement qui nous tient à coeur.

L'initiative a été prise aussi en lien à l'époque avec le président du conseil départemental Mathieu Klein, dans la mesure où le constat qui était fait révélait une situation de conflit extrêmement importante entre les institutions prenant en charge les mineurs et les jeunes majeurs, c'est-à-dire le REM, le réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle et de l'association REALISE, situation de conflit avec les associations plus bénévoles intervenant également avec ces populations-là. On pense à Médecins du Monde, on pense à toi (ARELIA) pour les migrants, on pense à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), aux Réseaux éducation Sans Frontières (RESF), j'en passe et d'autres, et où on s'est rendu compte que le gros problème, c'était une incompréhension majeure entre l'investissement de ces associations bénévoles et les contraintes et limites des institutions prenant en charge.

C'est la raison pour laquelle on avait élargi la réflexion aux institutions, aux deux grosses institutions prenant en charge les majeurs immigrés, c'est-à-dire ARELIA et l'ARS (Association Accueil et Réinsertion Sociale), et où on s'est rendu compte qu'effectivement, et je cautionne tout à fait ce que Bernard Coydon a dit tout à l'heure, à savoir que ces grosses institutions sont devenues soit des opérateurs de l'État, soit des opérateurs du département, puisque pour ce qui concerne les mineurs et certains jeunes majeurs, c'est quasi 100% du financement du département, et du coup, avec un certain nombre de contraintes, y compris celles de laisser à l'écart un certain nombre de jeunes, par exemple qui ne sont pas reconnus mineurs par les instances adéquates, et qui en conséquence se retrouvant du jour au lendemain à la rue sont pris en charge et accompagnés par les associations bénévoles qu'on connaît et que j'ai citées tout à l'heure ; lesquelles associations reprochaient aux institutions leur manque d'humanité alors même que ces institutions ne pouvaient faire que le constat des limites des financements pour lesquels elles agissaient.

En raison de cette situation, nous y avons travaillé, c'était en 2019 : Citoyenneté Active Lorraine a pris l'initiative d'organiser une grande journée en présence de la préfecture, du président du conseil départemental, etc., pour échanger en vue d'essayer de mieux se comprendre, c'est-à-dire savoir quelles sont les limites des uns et des autres ; et plutôt que de se regarder en chien de faïence, dans la mesure où on s'occupe de la même population, d'essayer de voir comment mieux articuler les choses et les faire avancer positivement. C'était très modeste, néanmoins, cela a permis, avec quelques tensions et quelques débats un peu animés, effectivement de conduire à une meilleure compréhension.

Il y avait également beaucoup d'avocats extrêmement impliqués dans la défense juridique de ces jeunes et de ces moins jeunes ; mais aussi des médecins, des médecins généralistes, qui sont également extrêmement mobilisés. Ils ne sont pas très nombreux, je vous rassure, enfin, je vous inquiète ! Ils ne sont déjà, comme disait Henri Molon, pas très nombreux en général, mais encore moins nombreux à accepter de s'occuper de ces personnes en grande difficulté, en grande difficulté de citoyenneté, en grande difficulté tout simplement au quotidien, du fait d'une situation d'une précarité qu'on n'imagine pas.

Et juste pour faire un peu de publicité à Citoyenneté Active Lorraine, nous avons continué notre action en organisant en septembre dernier, dans cette même salle des délibérations, une journée de réflexion sur *l'accompagnement de la santé des personnes migrantes, mineures et majeures* ; et nous continuons le 30 novembre prochain, avec une demi-journée, autour plus spécifiquement de *la santé sexuelle des personnes migrantes, mineures et majeures, quel partenariat possible ?*, justement entre les associations et les institutions. Il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites, qui méritent d'être mieux connues et développées. Je vous remercie.

* *Applaudissements.*

Bernard Coydon : je voudrais compléter quand même en disant qu'il y a quelque part un certain conflit entre les valeurs associatives et les valeurs qui transparaissent dans les lois de l'État. Au niveau d'ARELIA, on a un projet associatif qui mentionne très clairement *l'accueil inconditionnel*, ça veut dire avec papier ou sans papier, or on nous demande de répondre à des appels d'offres pour les personnes qui ont des papiers, et pour les gens qui n'ont pas de papier, il y a zéro euro. Donc il y a vraiment, je pense, des valeurs différentes, et au niveau associatif, nous devons défendre nos valeurs, fortement.

Jacques Bergeret : d'autres associations veulent prendre la parole ? C'est le moment. Ça va super bien pour toutes les associations !?

Quasimir Smirovski : je suis bénévole à Emmaüs. J'aurais voulu savoir quel dispositif vous mettez, ou comment vous hébergez les sans-papiers, les sans-abri ?

Bernard Coydon : oui, j'ai effectivement oublié d'en parler. Cette dizaine de personnes que l'on accompagne, on leur fournit trois choses. On leur fournit premièrement une chambre, donc un hébergement qu'on paye avec les cotisations de notre réseau. La deuxième chose, c'est qu'on leur fournit un petit pécule mensuel de 100 Euros, plus une carte de bus, plus un abonnement téléphonique. Donc 100 Euros pour vivre, tout compris : la nourriture, les frais liés à la santé, enfin tout. Et la troisième chose qu'on leur fournit, qu'on leur propose, c'est un accompagnement individuel. C'est-à-dire que chaque personne a un ou deux référents ; ce sont vraiment des référents de proximité. Éventuellement, pour certains, ils sont intégrés dans la famille de leurs référents, il y a des liens vraiment très forts. Sachant que le travail que l'on fait, que font ces référents-là, ce n'est pas un travail de travailleurs sociaux, parce qu'ils n'en ont pas la compétence, et ce n'est pas la même logique non plus. Ce n'est pas du tout le même esprit, c'est plus de l'humanitaire, de l'humanité.

Alors je dois dire aussi qu'on a relativement peu de résultats, peu d'évolutions dans les parcours. On a quand même une personne, le premier qui a été pris en charge, qui a pu faire des études, étant sans papier, il a pu faire des études, il a obtenu un bac pro d'électricité, il a trouvé un employeur qui a bien voulu lui faire un contrat de travail, du coup il a eu un titre de séjour pour raison d'emploi, et il est actuellement autonome, on ne lui donne plus l'argent, il a son appartement, il travaille, tout va bien pour lui. Il a un titre de séjour d'un an, renouvelable, si l'État le veut bien.

Patrick Bobet : bonjour monsieur, je fais partie des *Petits Frères des Pauvres*. J'aurais voulu savoir si votre association s'occupe simplement de gens émigrés, sans papier, ou s'il y a en plus d'autres personnes ?

Bernard Coydon : Alors l'association ARELIA accompagne chaque année 3 à 4.000 personnes, une petite partie sont des migrants, on ne les a pas chiffrés, mais on a en permanence 2 ou 300 migrants que l'on accompagne qui ne sont pas en situation irrégulière. Ce sont des gens qui sont ou en cours de demande d'asile et qui suivent donc la *procédure de demande d'asile*, ou bien des personnes qui ont été régularisées. Mais la très très grande majorité des personnes que l'on accueille à ARELIA sont des personnes tout à fait en situation régulière et pas forcément des migrants, sauf celles concernées par ce petit dispositif que je viens d'évoquer, qui ne prend en charge que 10 personnes, là ce sont tous des migrants ; et il se trouve que ce sont tous des personnes d'origine africaine. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Patrick Bobet : donc vous ne vous occupez pas simplement que de personnes africaines ?

Bernard Coydon : Non, non, non !

Patrick Bobet : vous avez d'autres personnes ?

Bernard Coydon : dans ce petit dispositif, on peut tout à fait être amené à prendre des personnes, des personnes des pays de l'Est ; on en a eu d'ailleurs. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Patrick Bobet : Oui ; c'était simplement pour savoir si votre association était justement orientée vers des personnes africaines ou s'il y avait un accueil plus global.

Bernard Coydon : ARELIA est une grosse association qui comporte plein de dispositifs parmi lesquels il y en a un, tout petit petit, qui s'occupe d'une dizaine de personnes migrantes.

Patrick Bobet : d'accord, merci.

Jacques Bergeret : très bien, autre prise de parole ? On prend le temps.

Ludivine Beaucré : Bonjour, je m'appelle Ludivine Beaucré, je suis assistante sociale dans un centre hospitalier. J'ai une petite remarque à faire au sujet des personnes qui sont en difficulté d'accès aux soins. Je ne sais pas si vous avez connaissance de l'existence des PASS qui sont les *Permanences d'Accès aux Soins de Santé* ?

Bernard Coydon : Oui, bien sûr, mais les personnes qu'on accompagne ne vont pas dans les PASS, puisque généralement dans l'accompagnement qu'on leur procure, on les fait s'inscrire à la CMU⁴ ou à l'AME, la fameuse Aide Médicale d'État qui est en discussion actuellement aujourd'hui au Sénat, et donc ils bénéficient des prestations de base chez les médecins sans avoir besoin de passer par les PASS.

Ludivine Beaucré : après, tout le monde sait qu'il y a des délais pour accéder aux droits, il y a des carences, que ce soit pour la C2S⁵, essentiellement CMU-C⁶ ou l'AME⁷, et quelques fois, ce délais peut être très long ; en ce cas, les PASS peuvent permettre d'accéder aux soins le temps de l'ouverture des droits, par exemple.

Bernard Coydon : Oui, on le sait bien, c'est un excellent service !

Ludivine Beaucré : je me suis permis d'en parler parce que je me suis rendu compte que malgré que ça existe depuis 1998, souvent c'est méconnu par beaucoup de monde.

Jacques Bergeret : on touche à la question de la connaissance des outils, et ça c'est vrai tout particulièrement pour les travailleurs sociaux, c'est quelque chose qui est difficile à intégrer d'ailleurs au cours des formations qui préparent les professionnels à être des intervenants sociaux. On verra avec Jean-Marie Morel autour de la question d'accession aux droits, de nouveaux outils qui sont mis à disposition, notamment des professionnels, pour être plus opérants. Est-ce qu'il y a encore l'une ou l'autre question ? Sur la question de la vie associative, je voudrais restituer aussi quelque chose qui a fait débat dans le comité de pilotage, dont vous avez tous les actes qui sont déjà en ligne sur le site qui vous a été indiqué⁸, et tout ce processus pour moi a été aussi important que la journée d'aujourd'hui, qui est un peu un point d'aboutissement. Au niveau des associations, l'idée était que donner la parole et renforcer la capacité de donner la parole aux gens : « - *C'est pas notre truc. Nous on s'occupe des sandwiches, nous on s'occupe du toit, nous on s'occupe de...* ». Autrement dit, l'intendance c'est nous.

⁴ Couverture Maladie Universelle.

⁵ Complémentaire Santé Solidaire ou C2S. La C2S est une couverture santé complémentaire financée par l'État, destinée aux personnes disposant de ressources modestes, afin de réduire au maximum le coût de leurs dépenses de santé.

⁶ Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), remplacée par la C2S.

⁷ Aide Médicale d'État.

⁸ Site : cnahe.org > le Cnahe en régions > Grand Est > bouton bleu « Pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? » > Journées de colloque 2022-2023 > 2023 « Comité de pilotage préparatoire à la 2^{ème} journée ».

Bon, je ne vais pas être méchant parce que je sais bien qu'il n'y a pas que l'intendance et qu'il y a beaucoup de gentillesse témoignée quand on fait de l'intendance, et que c'est capital.

Mais il y a tout de même quelque chose qu'il faut mieux partager parce que aussitôt par derrière cette idée de fournir essentiellement un service, il y avait une idée dont il vaudrait mieux se défaire et qui s'exprimait en comité de pilotage sur le mode : « - Ah, mais pourquoi est-ce que nous on ferait ça ? Parce qu'il y a une association qui est spécialisée là-dedans, c'est *ATD Quart Monde* ! ».

Alors moi, je m'autorise à dire aux associations de solidarité, mais aussi en direction de tous les établissements sociaux et médico-sociaux : attention, **la question du renforcement de la capacité donnée à chaque personne d'être auteur de soi-même, d'être auteur d'une parole qui est entendue, qui a une place reconnue au niveau des institutions, ça c'est le job de tout le monde !** Il faut qu'on change de ce point de vue là et je propose à toutes les associations d'essayer de mener une réflexion en leur sein avec leurs salariés et bien sûr avec leurs bénévoles pour y parvenir.

* * *

ANNEXE



MIGRANTS, SDF, NOUS LES CROISONS TOUS LES JOURS DANS NOS RUES...

Tous les opérateurs et toutes les associations d'hébergement font ce qu'ils peuvent dans le cadre d'un plan coordonné. Mais la demande croît sans cesse et la réponse à toutes les situations est aujourd'hui insuffisante ! Des personnes : femmes, hommes, familles et enfants sont à la rue, parfois à côté de chez nous...

Quelle que soit leur situation : sans abri, demandeurs d'asile, déboutés... vous êtes choqués par cette situation. Mais seul, que faire ? Leurs besoins sont d'abord un toit, des vêtements, de la nourriture et souvent un peu de chaleur humaine.

Voilà pourquoi notre association Arélia* vient de créer le dispositif **PERSONNE À LA RUE!** pour un accueil sans condition**.

Il est en partie financé par les fonds propres de notre association; mais ils ne suffisent pas et nous avons un besoin urgent de votre contribution.

Selon vos possibilités, vous pouvez :

- apporter un don mensuel, voir les détails au verso,
- solliciter des personnes autour de vous pour former un groupe de soutien à une personne ou une famille à la rue,
- mettre à disposition une chambre, un logement.

> Sachez que si vous êtes imposable, vos dons vous donnent droit à une réduction d'impôt de 66% (plafonnée à 20% de vos revenus annuels). **Par exemple, un don mensuel de 50 € ne vous coûtera que 17 €.**

> Et si vous voulez faire plus, vous pouvez accompagner une personne pour lui apporter un peu de réconfort et l'aider dans ses besoins de base : vêtements, alimentation, santé, démarches administratives, apprentissage du français, intégration, loisirs... Bien sûr vous ne serez pas seul(e). Vous aurez tout le soutien de notre association et de nos réseaux.

NOS ENGAGEMENTS

- un accueil sans condition de statut
- un hébergement d'une durée individualisée et limitée
 - un retour d'information régulier aux donateurs
 - un reçu fiscal annuel

MERCI DE NOUS REJOINDRE DANS NOTRE ACTION

et dans celle de milliers de personnes déjà mobilisées en France par ces situations d'exclusion.

* voir notre site : Arélia est l'association qui résulte de la fusion du Grand Sauvoy et de Regain 54

** Dans une décision du vendredi 6 juillet, le Conseil Constitutionnel donne une force juridique au principe républicain de fraternité en reconnaissant "la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national".

www.arelia-asso.fr

PERSONNE À LA RUE !

COMMENT PARTICIPER FINANCIÈREMENT ?

Nous vous proposons un parrainage sous forme de virement automatique mensuel de :

- 20 € soit 6,80 €/mois après réduction d'impôt*
- 50 € soit 17 €/mois après réduction d'impôt*
- ou tout autre montant mensuel ou ponctuel

> Il vous suffit de demander à votre banque de faire un virement mensuel automatique du montant de votre choix vers le compte "Arélia - Personne à la rue":

BIC CCOPFRPPXXX IBAN : FR76 4255 9100 0008 0124 6927 358

Cette opération est gratuite si vous la faites en ligne sur le site de votre banque.
Elle vous coûtera quelques euros si vous la faites au guichet de votre banque.

> Vous pouvez également nous envoyer un chèque à l'ordre d' "Arélia - Personne à la rue".

Dans tous les cas, merci de nous retourner le coupon ci-dessous ou de nous informer par mail de votre décision à l'adresse personne-a-la-rue@arelia-asso.fr

Arélia • 87bis Avenue du Général Leclerc • 54000 • NANCY

MERCI !

* Vos versements donnent droit à une réduction d'impôt de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le nouveau système de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu maintient le droit à réduction d'impôt pour les dons faits aux associations en 2018.

Nom et prénom :

Adresse postale :

CP : Commune :

Adresse mail :

Montant du virement choisi :

Ou montant ponctuel versé par chèque ci-joint: